

DESSIN ANIMÉ « INTERNET PAS NET », LES PETITS CITOYENS

LA DÉFINITION DE LA CYBERVIOLENCE

La cyberviolence recouvre toutes les violences pouvant être perpétrées, via les moyens de communication électronique. Elle peut prendre des formes diverses telles que : envoyer des e-mails ou des messages désagréables, comportant des insultes, rumeurs ou menaces ; partager via les téléphones ou sur un réseau social des photos embarrassantes, souvent truquées ; publier sur un réseau social des commentaires blessants à l'égard d'une personne, visibles à un large groupe d'élèves ; créer un faux profil au nom d'un élève sur un réseau social, et publier en son nom des contenus inappropriés (pornographie, racisme, insultes) ; obtenir des photos ou vidéos intimes d'un élève et les utiliser comme moyen de pression sur lui ; utiliser le compte Facebook ou Twitter d'un élève, ou son téléphone portable pour tenir des propos injurieux en son nom ; filmer une agression physique d'un élève, qui a parfois lieu dans l'école ou l'établissement scolaire, et la diffuser ensuite en ligne (c'est ce qu'on appelle le « Happy slapping »).

Le cyberharcèlement se définit comme un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus **au moyen de formes de communication électroniques**, de façon répétée et dans la durée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule. Le cyberharcèlement prolonge souvent au domicile le harcèlement subi à l'école, sans laisser de répit. Aucun espace de vie n'est protégé. Exposée 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, la victime connaît un état d'insécurité permanente, et se sent encore plus isolée et fragilisée.

L'association E-enfance a réalisé sur cette page un tableau synthétique des différentes formes que peut prendre le harcèlement en ligne

Ressource utile : Le guide de prévention de la cyberviolence entre élèves

SÉQUENCE AUTOUR DU DESSIN ANIMÉ

Objectifs de la séquence :

- Faire comprendre aux élèves ce que sont les cyberviolences
- Leur faire adopter une attitude responsable sur le net
- Les inciter à se confier à un adulte en cas de problème

Avant de projeter le dessin animé, on peut présenter aux élèves les différents personnages des petits citoyens.

Il est ensuite possible de demander aux élèves ce que signifie pour eux le mot « cyberharcèlement ». On peut écrire les mots clés sur un tableau, ils serviront à amorcer la discussion.

Le dessin animé est ensuite projeté et les élèves peuvent travailler seul ou en groupe autour du questionnaire

Avant visionnage :

- As-tu déjà vu des photos de toi sur internet sans que tu sois au courant ?

Après visionnage :

- Peux-tu mettre des photos sur internet d'un(e) camarade? As-tu le droit?
- Si tu vois une information ou une photo sur internet qui concerne un(e) ami(e), que peux-tu faire?
- Si tu vois une photo de toi sur internet sans avoir donné ton accord, que faire?
- Quels sont les dangers de publier des photos sur internet?

Un débat peut ensuite être lancé dans la classe avec pour finalité la rédaction de quelques lignes sur une situation vécue par les élèves ou le comportement à adopter en cas de cyberviolences.